

La crise sanitaire a eu de multiples répercussions sur la santé des Belges notamment sur leur santé mentale. En effet, les différentes périodes de confinement ont exacerbé le mal-être mental de certains groupes de la population (dont les jeunes) avec comme conséquence des services psychiatriques et pédopsychiatriques débordés.

Cette situation au sein des hôpitaux psychiatriques et services de santé mentale, révélée au grand public par la crise sanitaire, était déjà sous tension depuis plusieurs années (manque de places et de personnels dans certaines institutions) malgré les réformes politiques passées visant à réorganiser les soins de santé mentale en Belgique.

Dans notre pays, la problématique du suicide touche toutes les couches sociales de la société, peu importe le genre, l'âge et la couleur de peau. Nous sommes donc tous concernés par cette thématique qui touche d'autant plus fort certains groupes d'individus.

Parmi les publics fragilisés par cette pandémie, nous retrouvons les enfants et les jeunes qui, à des moments récurrents, ont vu leur vie sociale chamboulée par diverses règles sanitaires. En effet, ce sont surtout l'école, les lieux de sports intérieurs et extérieurs ainsi que les lieux d'activités qui ont leur ont été difficiles d'accès voire complètement fermés à plusieurs reprises. Pourtant, avoir une vie sociale est nécessaire pour leur assurer un développement psychologique positif et sécurisé.

Dans ce contexte sanitaire anxiogène, la question du suicide chez les jeunes est un sujet important dans notre société. Et elle l'est encore plus pour toutes celles et tous ceux qui avaient déjà une santé mentale fragile avant la pandémie et qui ne pouvaient trouver du soutien au sein de leur foyer et de leur réseau de proches. Avoir accès à de l'aide et des professionnels de la santé mentale était donc une question cruciale pour leur bien-être. De plus, l'apparition de nouvelles technologies et des réseaux sociaux qui va avec eux ont entraîné une hausse du harcèlement sur les réseaux sociaux.

La crise du Covid19 et ses répercussions économiques négatives ont durement impacté le portefeuille de certains professionnels. Parmi ceux-ci, les indépendants se sont retrouvés fragilisés à un tel point qu'ils représentent un nouveau groupe de personnes devant faire

face à des pensées suicidaires et à être pris en charge par des professionnels de la santé mentale. Il n'existe pas de plan global de lutte contre le suicide. Chaque Région est libre et responsable d'en mettre un en place si les autorités politiques l'estiment nécessaire.

Les chiffres relatant du suicide en Belgique sont extrêmement préoccupants et témoignent d'une réalité complexe.

Selon l'ASBL "Un Pass dans l'Impasse", en 2018, 1.782 Belges (dont 1277 hommes et 505 femmes) se sont donné la mort. Il y a des variations en fonction de l'âge et du sexe. Pour 2018, un pic a été atteint (68,44 par 100.000 habitants) concernant les hommes de 85 ans et plus. Mais proportionnellement à la population, le taux est au plus haut chez les 45-54ans. Le taux est de 16,64 par 100.000 habitants chez les femmes et de 35,46 par 100.000 habitants chez les hommes. En 2019 : il y avait 18,3 décès à cause du suicide par 100.000 habitants.

Plus précisément en Wallonie, le taux de décès par suicide par 100.000 habitants (moyenne de 2014 -2018 ; 44,94 pour les hommes de 45-54 ans) est bien plus élevé qu'en Flandre (32,45 pour les hommes de 45-54 ans) et à Bruxelles (24,10 pour les hommes de 45-54 ans). De ce fait, cette disparité régionale ne doit pas être ignorée.

C'est donc près de 5 suicides par jour en Belgique et le suicide est la première cause de décès chez les 15-44 ans, surtout chez les 15-24 ans.

Et cela s'est aggravé avec la crise sanitaire. Pendant la crise du COVID-19, les pensées suicidaires et les tentatives de suicide ont augmenté dans la population. Un jeune sur 4 (âgé de 18-29 ans) a déclaré avoir sérieusement envisagé le suicide au cours des 12 derniers mois.

Comparée aux autres pays européens, la Belgique est à la traîne. En effet, en comparaison à la moyenne de 15 pays européens (15 décès par suicide pour 100.000 habitants), notre pays a le plus haut taux de suicide (23 décès par suicide pour 100.000 habitants), que ce soit pour les hommes (1,5 fois plus élevé) ou les femmes (1,8 fois plus élevé).

Les médias, de par leur rôle de diffusion d'informations à un large public, ont un rôle important à jouer dans le cadre de ce plan. En effet, selon des données empiriques, il apparaît que certaines caractéristiques du traitement médiatique des histoires de suicide augmentent le risque de suicide dans la population (ex : de manière dramatique, sensationnelle, ou romantique). Malheureusement, il n'existe aucun cadre législatif contraignant les rédactions médiatiques à tenir compte des recommandations existantes pour parler déontologiquement du suicide. Pourtant, bien communiquer sur le sujet contribue aussi à la prévention du suicide.

La récolte de données concernant les décès par suicide est encore fastidieuse et l'analyse qui en résulte prend donc du temps. Pourtant, avoir accès à ces informations est crucial pour mieux comprendre l'évolution du suicide au sein de notre société.

Suite à ce constat, il faut donc agir.

Pour ce faire, les Jeunes MR souhaitent :

- La mise en place d'un plan global de lutte contre le suicide financé par le budget nécessaire. Ce plan devrait tenir compte des réalités régionales du suicide dans chaque Région en Belgique francophone et réunir tous les acteurs concernés autour de la table ;
 - Ce plan de lutte devrait promouvoir la santé mentale auprès du public général ainsi qu'auprès des groupes plus fragilisés, dont les jeunes, les personnes LGBTQI + et les personnes âgées.
 - Cette promotion de la santé mentale devrait se réaliser au travers de campagnes ponctuelles largement diffusées dans les différents médias (presse écrite et audiovisuelle).
 - Ce plan de lutte devrait renseigner sur les lieux de soutien et d'accompagnement à la santé mentale, à la fois auprès du public général ainsi qu'auprès des groupes plus fragilisés dont les jeunes et les personnes âgées.
 - Une évaluation des besoins en termes de bien-être psychique au sein de chaque province afin d'assurer une couverture optimale par des services d'aide et de prise en charge de la santé mentale.
- La mise en place d'un cadre législatif sensibilisant les rédactions de médias diffusant des

informations

relatives à la santé et au bien-être (que ce soit en presse écrite ou audiovisuelle)

à former en leur sein une personne de référence sur les pratiques déontologiques pour parler du suicide ;

- Un accès simplifié aux données statistiques permettant d'interpréter plus facilement l'évolution du suicide dans notre pays ;
- La participation des Jeunes MR aux journées de promotion de la santé mentale et de la lutte contre le suicide.